La République du Centre, 26 novembre 2016

LOIRET ■ Me Philippe De Veulle défend les proches d'Huguette Dupeu, tuée dans l'attentat du Bardo à Tunis

« C'est un vrai scandale judiciaire »

Avocat de la famille loirétaine présente au musée du Bardo lors de l'attaque meurtrière du 18 mars 2015, Philippe De Veulle dénonce les insuffisances de la justice tunisienne et française.

Alexandre Chartier
chartier.chrisnaud@wanadoo.com

Elles ont boycotté la cérémonie hommage organisée vendredi 18 novembre, au musée du Bardo, par le président tunisien. C'est là, le 18 mars 2015, qu'Huguette Dupeu, une habitante d'Ascoux âgée de 74 ans, a été tuée avec 21 autres touristes. Sa sœur, Dominique Leconte, sa fille, Françoise Thauvin et une amie, Dominique Cazin, toutes trois rescapées de l'attaque terroriste, ont refusé la semaine dernière de faire le déplacement à Tunis.

« François Hollande nous a lâchés »

« C'est une mascarade. On essaie d'instrumentaliser les victimes pour montrer que tout se passe bien, dénonce Me Philippe De Veulle, leur avocat. C'est honteux, c'est un vrai scandale judiciaire. » L'avocat parisien estime que l'influence des islamistes dans le pays – en particulier sur l'appareil judiciaire – empêche toute manifestation de la vérité. Pour preuve, six complices présumés des deux assaillants – qui, eux, ont été tués lors de l'attaque – ont été relâchés après avoir passé des aveux, au motif qu'ils auraient été torturés. Une version à laquelle ne croit pas Philippe De Veulle. « Jeudi, deux policiers – Issam Bardouni et Walid Zarrouk – ont été condamnés à des peines d'un an et deux ans de prison ferme pour avoir dénoncé, sur leur page Facebook, les accointances de certains magistrats avec les partis islamistes. Il y a une volonté politique de faire taire ceux qui disent la vérité. »

ASCOUX. Huguette Dupeu, retraitée de 74 ans fait partie des 22 personnes tuées lors de l'attaque terroriste au musée du Bardo. Elle a succombé à ses blessures quelques jours après l'attentat. Ses obsèques ont eu lieu en avril 2015 à Ascoux, au vile-résidé. (DR/HRC)

Un procès en 2017

Parallèlement à l'instruction menée en Tunisie, une procédure est ouverte auprès du parquet antiterroriste de Paris. « Les deux juges français se sont rendus sur place. Mais ils nous servent la même version : les présumés terroristes ont été torturés. Moi aussi, j'avais l'espoir d'aller là-bas mais j'ai reçu des menaces. Et François Hollande nous a lâchés. Il avait promis de nous aider à faire toute la lumière sur cette affaire et aujourd'hui, on nous dit : « Circulez, y'a rien à voir !" »

En marge de la cérémonie du 18 novembre, boycottée donc par une partie des victimes, l'ambassadeur de France en Tunisie, Olivier Poivre d'Arvor, a indiqué que « l'enquête sur l'attentat du Bardo a été bouclée il y a peu. Les inculpations vont suivre et la justice tunisienne assure que le procès pourra se tenir dans la première partie de 2017. » L'ambassadeur a d'ailleurs « salué le travail de la justice tunisienne ».

Une déclaration d'autant plus choquante aux yeux de Me De Veulle que, dans le même temps, en France, se multiplient les hommages aux victimes du Bataclan. « La traitement n'est clairement pas le même. Pourtant, le Bardo et le Bataclan, ce sont les mêmes revendications. Mais ça choque moins parce que ça s'est déroulé en Tunisie », estime celui que le gouvernement tunisien qualifie d'« avocat d'extrême droite » depuis ses récentes prises de position médiatiques. ■

Vite. Lors Marie Cazin, cousine et ex-conjoint, accompagnant Monsieur Kilès dans sa visite officielle à Tunis, lundi et mardi à Tunis (« Parisian membre doit se rendre au musée du Bardo

Phoca PDF